

Saint-Hellier : 31 élèves en classe et six niveaux, ça coince toujours à l'école

Pour marquer leur soutien aux parents d'élèves et aux enseignants, Alain Lucas et Francis Dodelin, respectivement maire de Saint-Hellier et de Goupillières, portant leur écharpe de maire, ont pris en charge, une matinée la semaine dernière, les enfants de la classe de maternelle de Saint-Hellier.

Actuellement, le seul professeur de l'école de la commune doit enseigner à 31 enfants répartis en six niveaux différents. Ce qui revient à dire, estime le maire, que la classe de Saint-Hellier n'a pas d'enseignant pour les enfants de maternelle. « *Le but serait de réduire à cinq niveaux et de mettre la grande section avec les 1re et 2e années de maternelle, explique **Alain Lucas** qui réclame la création d'un second poste d'enseignant. Cela soulagerait l'enseignant et assurerait une meilleure sécurité lors des sorties pédagogiques. L'effectif de 31 élèves est supérieur à la moyenne départementale qui s'élève à 23 !* »

Comble de malchance, « *L'enseignant nommé le lundi 17 septembre, est malade. C'est-à-dire que les élèves ont connu trois enseignants différents depuis la rentrée. L'enseignant de ce matin ne sait pas s'il sera là demain* ».

En prenant en charge, ce matin-là, des enfants de maternelle, le maire, soutenu par son collègue de la commune voisine, souhaitait « *alerter le ministre de l'Éducation nationale à qui le recteur a dit qu'il n'y a plus de problème à l'école de Saint-Hellier car les enfants étaient à l'école de Bellencombe. Il n'y a pas d'accord et il n'y aura pas d'accord afin de respecter les aspirations des parents d'élèves !* »

De son côté, le maire de Goupillières explique : « *j'ai fini par obtenir un deuxième poste pour la classe de maternelle dans ma commune, explique **François Dodelin** (lire notre édition du 3 septembre 2018). L'effectif est de 37 élèves pour l'école primaire qui comprend les classes élémentaires et maternelles. Les enseignants ont été nommés huit jours après la rentrée scolaire, et l'un d'eux avait encore une semaine à faire. Un autre enseignant a été nommé le 14 septembre. Pour la maternelle, j'ai appris la nomination le matin par téléphone à 8 h 45 pour une rentrée à 8 h 50. Mais je suis tout de même satisfait de la nomination de ces deux postes.* »

Alain Lucas maire de Saint-Hellier précise : « *Le jugement de fonds au tribunal administratif a eu lieu le lundi 10 septembre. Huit communes ont gagné leur jugement. Nous avons le même problème que Goupillières. Chaque année, nous perdons des élèves en raison de ces problèmes ; quatre sont encore partis pour d'autres écoles. Nous ne comprenons pas pourquoi nous n'avons pas ce 2e poste. Je suis en rapport depuis le 13 septembre avec le directeur adjoint de l'Académie par téléphone. La dernière réponse donnée a été : Ce dossier est à l'étude.* »